

Antoine Plamondon. Voici la description qu'en donne l'auteur du *Dictionnaire Généalogique*, cueillie dans un registre conservé dans les archives curiale de Sainte-Luce : (1)

“ Le tableau ci-dessus mentionné, représentant sainte Luce en prière avec sa mère sur le tombeau de sainte Agathe, qui apparait alors à la sainte et lui promet la guérison de sa mère, est un Tableau que la paroisse doit à la générosité de madame Luce G. Drapeau, Veuve de Thomas Casault, Ecuyer, Seigneuresse de Sainte-Luce. Il a été exposé pour la première fois à la vénération des fidèles de la paroisse le jour de la Dédicace, huit juillet mil huit cent quarante-trois.

“ CYP. TANGUAY, Ptre Desservant.”

Du mariage de Marguerite-Adélaïde, fille cadette de Joseph Drapeau, avec Augustin Kelly, naquit une fille, nommée comme sa mère, Marguerite-Adélaïde, qui se maria avec l'honorable juge Ulric Tessier. C'est de cette alliance que les héritiers de ce dernier — parmi lesquels sont l'honorable Jules Tessier, MM. Ulric et Auguste Tessier, avocats, sont devenus, je ne dirai pas les détenteurs des seigneuries de Rimouski, puisque depuis le mois de décembre 1854 il n'y a plus dans notre belle province de seigneurie proprement dite, mais seulement des RENTES CONSTITUÉES, sur les fonds jusqu'alors inféodés.

* * *

LA SEIGNEURIE DE MÉTIS comprend une étendue de territoire de deux lieues de front courant nord-est à partir de l'embouchure de la rivière Métis, sur deux

(1) Les vocables de Sainte-Luce et de Sainte-Angèle de Mérici ont été également donnés à ces deux paroisses en mémoire des deux sœurs de madame Casault, mesdemoiselles Flavie et Angèle.